

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

02. Décision Modificative 2 budget principal

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La décision modificative 2 du budget principal a pour objectif de réajuster les crédits budgétaires en dépense et en recette.

Réajustement de crédits pour la section de fonctionnement :

Les dépenses : Crédits Tour de France : +95 000€

Les recettes : ajustement des dotations notifiées

Section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2025	DM2	BP 2025 après DM
011					0,00
	6238	Divers prestations (TDF25)	449 000,00	95 000,00	544 000,00
					0,00
		Total chapitre 011		95 000,00	
					0,00
023		Virement à la section d'investissement	2 991 080,00	10 000,00	3 001 080,00
		Total chapitre	2 991 080,00	10 000,00	3 001 080,00
					0,00
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		105 000,00	
Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2025	DM2	BP 2025 après DM
	74111	Dotation forfaitaire	4 593 057,00	3 942,00	4 596 999,00
	741121	Dotation de solidarité Rurale	519 447,00	48 395,00	567 842,00
	741123	Dotation de solidarité Urbaine	684 792,00	21 968,00	706 760,00
	74127	Dotation Nationale de Péréquation	95 281,00	12 645,00	107 926,00
	7488	Dotation commune nouvelle	135 701,00	-38 213,00	97 488,00
		Total chapitre 74		48 737,00	
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		48 737,00	
		EQUILIBRE		-56 263,00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/02 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les crédits de fonctionnement inscrits au budget initial 2025 pour le Tour de France s'élevaient à 310k€. Après la DM2, les crédits de fonctionnement pour le Tour de France s'établissent à 405k€.

Le montant de 445k€ inscrit dans la colonne BP 2025 correspond aux crédits pour l'ensemble de la nature 6238.

Section d'investissement :

Un ajustement des crédits est réalisé pour prendre en compte l'acquisition d'une sono pour le stade Pierre Compte.

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2025	DM 2	BP 2025 après DM
					0,00
21	2188	Autres materiel (sono Stade Pierre Compte)	404 513,95	10 000,00	414 513,95
				10 000,00	
					0,00
				0,00	
		Total dépenses d'investissement		10 000,00	
Recettes					
Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2025	DM 2	BP 2025 après DM
					0,00
				0,00	
021		Virement de la section de fonctionnement	2 991 080,00	10 000,00	3 001 080,00
				10 000,00	
		Total recettes d'investissement	0,00	10 000,00	0,00

Une reprise sur le fond de roulement de 656 263€ est nécessaire. Pour mémoire, le Fonds de Roulement au BP 2025 était de 4 551k€. Un premier prélèvement de 68k€ a été réalisé sur la DM 1.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 03 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 septembre 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/02 du 15 septembre 2025 à 20h30

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- De donner son accord sur la décision modificative n°2 du budget principal.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	36	04
Vote Contre	0	0
Abstentions	2	1

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/02 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick			☒	
LABROUSSE Sabrina		☒		
LAUBENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20250923-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/02 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe		☒		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/02 du 15 septembre 2025 à 20h30